



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER



Compte rendu de la séance de la commission de
la recherche du 13 octobre 2022

**Commission de la recherche du conseil académique
du 10 novembre 2022
Délibération 2022/11/CR-036**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 13 octobre 2022.

Toulouse, le 15 novembre 2022

Le Président,

Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 10 novembre 2022

COMMISSION DE LA RECHERCHE
Compte rendu synthétique de la séance
du 13 octobre 2022

Etaient présents :

MMES Isabelle Berry, Valérie Chavagnac, Karine Groenen Serrano, Joséphine Leflaive, Marie-Pierre Gratacap, Tamara Azaiez-Bontemps, Patricia Bordais, Honora Labrana, Adèle Georgeot,

MM. Jean-Pierre Jessel, Nicolas Destainville, David Labat, Bruno Ségui, Thomas Carle, Nicolas Renon, Cédric Trupin, Guillaume Hopsort, Brice Charleux, Jocelyn Méré

Etaient représentés :

Nadia Chouini-Lalanne par Karine Groenen Serrano ; Jean-Emmanuel Sarry par Isabelle Berry, Anthony Lemarie par Joséphine Leflaive ; Isabelle Arthus par David Labat

Assistaient à la séance :

M. Patrice Bacchin, représentant le directeur de la FSI ; Catherine Nabet, représentant le doyen de la faculté de santé

Etait excusée : Isabel Nottaris

ORDRE DU JOUR

Informations générales

Point 1 : Compte rendu de la CR du 15 septembre 2022 pour approbation.

Point 2 : Présentation du LCAR – Jean-Marc L’Hermitte

Point 3 : Demande de financement de la fédération de recherche FERMAT

Point 4 : AO Tremplin 2023 - Vote du cadrage

Point 5 : AO « manifestations scientifiques 2023 » - Vote du cadrage

Informations générales

□ **J.-P. Jessel** informe les conseillers de l'arrivée de Madame Stéphanie Lacombe, nouvelle directrice de la Direction du soutien aux laboratoires à l'UT3, et de Monsieur Jocelyn Méré, nouveau délégué régional de la DR 14 du CNRS. Il leur laisse la parole afin qu'ils se présentent.

J. Méré indique qu'il est ingénieur chimiste et docteur en biologie moléculaire de l'université de Montpellier. Il précise qu'il a plutôt fait une carrière administrative dans la valorisation de la recherche et que, durant ces dix dernières années, il a été adjoint au délégué régional du CNRS de la Région Occitanie Est à Montpellier avant d'arriver sur le poste actuel de délégué régional de la Région Occitanie Ouest à Toulouse.

Stéphanie Lacombe explique qu'elle est docteur diplômée de l'INP Toulouse. Elle était précédemment directrice de la recherche, de la valorisation et des études doctorales à l'université Sorbonne Nouvelle.

□ **J.-P. Jessel** informe ensuite les conseillers du départ à la retraite du directeur adjoint du Laboratoire Evolution et Diversité Biologique (EDB), M. Jean-Louis Hemptinne, remplacé par Mme Alexandra Magro, professeur à l'ENSFEA (Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole).

□ **J.-P. Jessel** revient sur la nécessité de désigner des référents CR en remplacement d'Adnen Mlayah et de Michel Fournié, pour les structures de recherches suivantes : Castaing, Cirimat, Fermat, Irap, Laplace.

Il souligne que, dans le cadre de l'AO Tremplin, les directeurs des structures de recherche sont susceptibles de contacter les référents de la commission de la recherche pour faire le point sur les dossiers déposés par les membres de leur structure. À ce titre, les référents doivent être désignés rapidement.

Les membres volontaires en qualité de référents CR sont désignés :

- Nicolas Renon pour le Centre Raimond Castaing
- Isabelle Berry pour le Cirimat
- Valérie Chavagnac pour l'Irap
- Thomas Carle pour le Laplace

Point 1 – Approbation du compte rendu de la commission de la recherche du 15 septembre 2022

J.-P. Jessel soumet au vote le compte rendu de la séance du 15 septembre 2022.

Les conseillers approuvent le compte rendu de la commission de la recherche du 15 septembre 2022 à l'unanimité par 22 voix « pour ».

Point 2 – Présentation du LCAR – Jean-Marc L'Hermitte

Présentation du Laboratoire Collisions Agrégats Réactivité (LCAR) par Jean-Marc L'Hermitte, directeur de l'unité.

Diaporama accessible via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-du-lcar-2022-commission-recherche_1666617272729-pptx

Il s'agit d'un laboratoire de physique essentiellement expérimentale et un peu théorique, membre de la fédération de recherche FERMI qui regroupe 6 laboratoires.

La structure de recherche est située dans un nouveau bâtiment sur le campus UT3 construit pendant la période « Covid » et financé dans le cadre du plan campus.

J.-M. L'Hermitte mentionne les collaborations locales interdisciplinaires avec l'Irap, le Laas, le LPT, le LCPQ...

Il est très heureux de citer le prix Nobel de physique 2022 obtenu par Monsieur Alain Aspect. Il souligne que les thématiques du LCAR sont les mêmes que celles de ce dernier avec lequel ils entretiennent une forte collaboration.

Par ailleurs, il fait part d'une problématique relative à la pyramide des âges avec notamment le manque de cadre A dans le laboratoire.

K. Groenen Serrano souhaiterait connaître le pourcentage de personnels MCF/PR dans le laboratoire.

J.-M. L'Hermitte indique que le taux est faible et regrette que le LCAR ne fasse pas partie des sections prioritaires au repyramidage, alors qu'il constate qu'il y a de plus en plus de retard dans l'évolution de carrière.

Une équipe de la section 28-29-30 a toutefois obtenu en 2021 un poste du type 46.3. Malgré tout, cela reste insuffisant, et il se demande, comme d'autres laboratoires de physique à l'UT3, comment promouvoir les enseignants-chercheurs méritants d'une tranche d'âge de 45/50 ans...

J.-P. Jessel explique que c'est le Ministère qui a transmis une liste des sections éligibles au repyramidage pour 2021, et précise cependant qu'un assouplissement est prévu pour 2022. Il tient également à mentionner que les postes de PR en 2022 ont été plutôt ciblés vers les sections qui ne bénéficient pas du repyramidage.

N. Renon mentionne également le nom de Serge Haroche, prix Nobel en 2012 sur des thématiques qui lui semblent également proches de celles du LCAR. Il souhaite savoir si le laboratoire entretient des collaborations avec ce dernier.

J.-M. L'Hermitte confirme en effet que la thématique de recherche de Serge Haroche entre totalement dans celles du LCAR. Il mentionne d'ailleurs un troisième prix Nobel 97 en la personne de Claude Cohen-Tannoudji et indique que le laboratoire a de fortes collaborations avec les trois prix Nobel.

N. Renon souhaite également savoir si les expériences du laboratoire demandent beaucoup d'énergie en électricité, fluides ... Quelle est la proportion de cette dépense dans le budget du LCAR ?

J.-M. L'Hermitte explique qu'ils sont regroupés dans un bâtiment qui comprend trois laboratoires. Ils consomment très peu car ils sont équipés de lasers très économiques. Ils n'utilisent pas d'hélium, et leur consommation d'azote liquide se situe entre 2 et 3 k€ par an. Ils ne sont donc pas impactés par les problèmes actuels de hausse de l'énergie.

Point 3 – Demande de financement de la fédération de recherche FERMAT

J.-P. Jessel explique que, suite au vote de la commission recherche du 15 septembre 2022 décidant de ne pas utiliser la totalité des crédits encore disponibles sur l'enveloppe recherche (42 135,54 euros), et de ne flécher que 19 679,94 euros sur le projet PABS déposé par le directoire BABS, le solde de 22 455,60 euros pourrait être fléché sur un des projets proposés par le directoire MST2I. Il s'agit d'un projet proposé par la fédération FERMAT, qui n'avait pas été retenu dans un 1er temps compte tenu de l'enveloppe

disponible pour ce directoire. La demande de financement de 22 € concerne l'achat d'un appareil de type Nanoindenteur dans le cadre du programme REACT-EU (FEDER).
Il précise que le CNRS participe également à cet achat à hauteur de 38 000 €.

N. Renon souhaite savoir s'il s'agit d'une sollicitation de la FR Fermat à la Commission de la recherche.

J.-P. Jessel explique que, compte tenu de la fin de l'exercice budgétaire prochain, le reliquat de 22 455,60 € risque de basculer dans le fond de roulement s'il n'est pas utilisé. Pour cette raison, la demande faite précédemment par le directoire MST2I, qui n'avait pas obtenu satisfaction, a donc été réactivée au travers de la demande de la fédération FERMAT. Cette action permettrait de finaliser l'opération qui entre dans le cadre d'un programme FEDER.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers l'approbation de la dotation de 22 k€ de l'UT3 à la fédération FERMAT, pour l'achat d'un appareil de type Nanoindenteur, dans le cadre du programme REACT-EU du FEDER.

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité par 23 voix pour.

Point 4 – AO Tremplin 2023 – Vote du cadrage

J.-P. Jessel explique qu'un groupe de travail (GT) s'est réuni pour travailler sur la lettre de cadrage de l'AO 2023 et prendre en compte les remarques faites en 2021 sur l'AO Tremplin. Il ressortait que certains points n'étaient pas assez mis en évidence comme l'émergence, par exemple, pour laquelle une zone spécifique a été ajoutée pour mentionner l'aspect novateur des propositions.

Il énumère les propositions d'amélioration faites par le GT :

- Objectiver l'émergence en rajoutant une question spécifique dans le questionnaire Limesurvey (500 signes)
- Préciser la répartition du budget (achat petit matériel, co-financement achat matériel plus important, gratifications de stage, prestations (analyse, caractérisation...) et le montant pour chaque item
- Ajouter l'item « déplacements » dans les possibilités de dépense
- Renommer dans la grille d'évaluation du projet le critère « qualité intrinsèque du projet » en « qualité de la présentation du projet »
- Un modèle de formulaire de dépôt du dossier sera joint à la lettre de cadrage
- Les membres de la CR examinent tous les dossiers et peuvent décider que le nombre de projets retenus par structure de recherche soit limité en fonction de la taille du laboratoire (pour les projets interdisciplinaires, les projets sont comptabilisés sur chaque structure de recherche)
- Création d'une adresse générique : dsl-ao.commission.recherche.contact@univ-tlse3.fr

K. Groenen Serrano considère que directeur de la structure de recherche doit être informé par le porteur de projet du dépôt d'un dossier au titre de l'AO Tremplin.

N. Destainville serait plutôt en faveur de relâcher la contrainte d'un directeur de laboratoire et de faire confiance au porteur de projet.

M.-P. Gratacap relève dans la lettre de cadrage la mention portant sur l'échange que le directeur doit avoir avec le référent sur le projet déposé.

M. Lemort précise que cet échange est proposé pour permettre faciliter les discussions au moment de la sélection en commission de la recherche. Il permettra de donner des éléments dans le contexte global du laboratoire et faciliter la discussion finale.

J.-P. Jessel ajoute que, même si l'objectif est de ne pas restreindre le dépôt des dossiers, il faudra être en mesure de sélectionner. Dans ce cas, si de nombreux projets d'un même laboratoire sont déposés, un dialogue avec le directeur sera alors nécessaire pour faciliter le choix final.

K. Groenen Serrano revient sur la difficulté à juger les dossiers qui ne sont pas de notre domaine scientifique, elle se rappelle aussi de l'iniquité entre les différentes disciplines. Elle suggère de répartir un certain nombre de projets par groupes de travail thématiques.

J.-P. Jessel rappelle la possibilité de sélectionner des projets via Limesurvey, avant de tout lire en détail. Il précise que cette année il sera demandé aux porteurs de projets d'être pédagogue dans le contenu de leur dossier.

M. Lemort explique que dans le rétroplanning qui va être présenté en séance, il est mentionné que la DSL effectuera une compilation de l'ensemble des dossiers sous format le Excel qui sera transmise aux membres de la CR pour qu'ils aient une vision globale de tous les dossiers avant de les évaluer sur limesurvey. Un point d'étape sera fait lors de la commission de la recherche du 19 janvier 2023 sur le nombre de dossiers déposés et d'évaluateurs par projet, pour permettre de rééquilibrer le nombre d'évaluations si besoin.

I. Berry revient sur les problèmes d'iniquité sur la AO en 2021 mentionnés par K. Groenen Serrano. Elle tient à préciser que dans la deuxième phase d'examen des dossiers ces soucis avaient été réglés.

B. Ségui souhaite connaître le montant de l'enveloppe qui sera affecté à cet appel d'offres.

J.-P. Jessel explique qu'il sera déterminé lorsque le budget sera voté. Il rappelle qu'il était de 239 500 € en 2022. Il devrait s'approcher de ce même montant pour 2023.

Il indique ensuite les **critères à respecter pour être éligible** :

- Le porteur principal doit être un membre permanent d'une structure de recherche dont UT3 est partie prenante (ce critère ne s'applique pas au co-porteur éventuel du projet),
- Le montant maximum de financement demandé à l'université ne doit pas dépasser « **montant à définir** »
Les projets dont le montant total dépasse ce montant maximum sont cependant éligibles, à la double condition que la part de cofinancement attendu de l'université ne dépasse pas ce montant maximum et que le cofinancement soit acquis au plus tard à la date de sélection par la commission de la recherche
- Les dépenses prévues doivent concerner :
 - l'achat de matériel
 - des prestations (analyse, caractérisation, etc...)
 - des gratifications de stages
 - des déplacements

N. Destainville souligne que des précisions sur les dépenses seront demandées aux porteurs de projets dans le but d'éviter que la demande soit excessive et/ou pas réaliste.

J.-P. Jessel indique que le concept d'émergence doit englober l'un des aspects suivants :

- Projet émergent, nouveau ou risqué
- Projet visant à obtenir des résultats préliminaires permettant ensuite le dépôt d'un projet national ou européen
- Démarrage d'une nouvelle thématique

Il énumère ensuite les modalités de sélection des projets :

- Le porteur principal du projet s'engage à informer le directeur ou la directrice de sa structure de recherche
- Les dossiers seront instruits par les membres élus de la commission de la recherche selon la grille d'analyse qui sera fournie en annexe de la lettre de cadrage.
- Les évaluateurs de chaque projet ne seront ni référent de la structure de recherche concernée par le dossier, ni membre du laboratoire
- La commission de la recherche sélectionnera les projets lauréats et pourra décider que le nombre de projets retenus par structure de recherche soit limité en fonction de la taille de la structure de recherche (pour les projets interdisciplinaires, les projets sont comptabilisés sur chaque structure de recherche)

K. Groenen Serrano pour sa part, est référente de structures (Institut de chimie de Toulouse et FERMI) qui couvrent toute la physique et chimie sur Toulouse. Dans ce cas, elle ne voit pas ce qu'elle pourra évaluer comme dossiers.

J.-P. Jessel propose donc de supprimer la condition de ne pas être référent d'une structure de recherche.

M.-P. Gratacap souhaite savoir si les lauréats de l'année précédente sont autorisés à déposer une nouvelle candidature cette année.

N. Renon et David Labat proposent d'ajouter une mention afin que le porteur qui a déjà déposé en 2022 ne puisse pas déposer en 2023.

J.-P. Jessel propose de préciser sur la lettre de cadrage qu'il y aura une année de carence avec à l'appui une déclaration sur l'honneur du porteur de projet.

N. Renon revient sur les aspects d'évaluation scientifique (compétence-incompétence) et de dimension statistique de lecture de l'ensemble des projets. Il souhaite avoir la confirmation sur sa compréhension sur le changement des termes de la qualité de l'évaluation recherche. Ce changement va libérer la notion de compétence ou incompétence pour s'appuyer sur un enrichissement de ce qui est demandé en termes de dossier, qui cette année permettra d'avoir des éléments objectifs aux critères de cet AO pour être en mesure de juger la transdisciplinarité, l'émergence... Tout ceci lui semble lié à la dimension statistique, dans l'objectif de limiter l'autocensure dans la mesure où une démarche de cadrage précise a été faite dans le formulaire et sur la partie budgétaire. Tous ces éléments de critères objectifs n'impliquent pas d'être forcément compétent dans le domaine scientifique évalué.

K Groenen Serrano considère pour sa part, que si l'évaluateur n'est pas du domaine scientifique, il peut être dans l'erreur et estimer un projet novateur alors qu'il a déjà été étudié précédemment... Elle préfère prendre du temps sur des dossiers qu'elle peut évaluer plutôt que de « survoler » tous les projets dont ceux pour lesquels elle n'est pas spécialiste.

N. Renon pense que la dimension statistique arrive à diminuer le risque des erreurs.

J.-P. Jessel explique que le cadrage qui est mis en avant cette année est fait pour que l'ensemble des évaluateurs, spécialistes ou non du domaine scientifique, soit en mesure d'examiner tous les dossiers. Il propose toutefois d'ajouter dans le formulaire un terme pour l'évaluateur sur le degré de son évaluation.

Il communique ensuite le calendrier des différentes étapes de l'appel d'offres allant du dépôt des dossiers de candidatures, aux évaluations, à la sélection des projets, à la notification et au versement du financement aux lauréats.

B. Ségui se demande si l'évaluateur peut examiner des dossiers provenant de la même structure de recherche que la sienne.

J.-P. Jessel pense que porteur de projet peut exercer dans la même unité mais pas dans la même équipe de recherche que le porteur de projet. Il propose, dans ce cas, que l'évaluateur atteste qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

Par ailleurs, dans le cadre du cofinancement, il demande l'avis des conseillers sur l'attestation à fournir. Est-elle plutôt à fournir au dépôt du dossier ou lors de la sélection ?

B. Ségui se demande si, dans le cadre de projets émergents, la notion de cofinancement a de l'importance.

D. Labat estime que si l'objectif de cet AO consiste à de l'émergence ou de l'interdisciplinarité, le montant accordé de 15 k€ peut tout à fait permettre un projet autonome sans condition de cofinancement.

J.-P. Jessel est d'accord, il propose donc de supprimer la notion de cofinancement. Un complément extérieur pourra être demandé par le porteur de projet mais il devra être indépendant.

Par ailleurs, il sera mentionné que le caractère interdisciplinaire sera un atout.

Il propose aux conseillers d'approuver les principes, définitions, modalités, le calendrier et les critères proposés ce jour en séance pour l'AO Tremplin 2023 et modifiés comme suit :

- Les évaluateurs de chaque projet peuvent être référent de la structure de recherche concernée par le dossier ou membre du laboratoire mais ne doivent pas faire partie de la même équipe de recherche au sein de l'unité. Ils doivent certifier qu'il n'y a pas de conflit d'intérêt.
- Le montant maximum de financement demandé à l'université ne doit pas dépasser l'enveloppe dans le cadre du budget qui sera voté pour 2023. L'aspect co-financement est supprimé.
- Les porteurs déclarent sur l'honneur qu'ils n'ont pas été lauréats en 2022.

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité par 23 voix « pour ».

Point : AO « manifestations scientifiques 2023 » Vote du cadrage

J.-P. Jessel énumère les critères proposés pour cet AO :

- Inscription dans la stratégie recherche
- Rayonnement international (toutefois des manifestations nationales de grande ampleur pourront être étudiées)
- Gratuité pour les étudiants de Master
- Tarifs préférentiels ou bourses pour les doctorants
- Plus de 100 participants
- 2 jours pleins minimum

- Manifestation ayant lieu sur l'année 2023
- Mention obligatoire du logo de l'UT3-Paul Sabatier dans tous les supports de communication
- Implication d'un personnel UT3 -Paul Sabatier dans l'équipe d'organisation
- Engagement pour la promotion des femmes en sciences (lettre d'engagement à compléter) préciser les leviers mis en œuvre pour la promotion des femmes en sciences
- Transmission d'un dossier budget complet (dépenses-recettes)
- Prise en compte des organisations dématérialisées (identifiées dans le cadre de la labellisation DRS de l'UT3) et hybrides.
- Les journées des GDR ne sont pas éligibles à cet appel d'offres

Il précise, que des discussions l'année passée en CR les avaient amenées à ne plus prendre en compte les demandes relatives aux GDR pour cette année. Il suggère toutefois de soutenir les journées plénières de grande ampleur.

K. Groenen revient quant à elle sur l'engagement pour la promotion des femmes en sciences. Elle suggère de remplacer la lettre d'engagement, par l'ajout d'une mention dans le dossier qui permettrait de savoir si la manifestation tient compte de la promotion des femmes en sciences, et si oui, de demander à là justifier par des éléments concrets.

I. Berry souligne que les évaluateurs sont aussi en capacité de vérifier l'implication des femmes en sciences par le biais du site des conférenciers.

J.-P. Jessel explique ensuite que l'étude des dossiers sera faite par les référents des structures de recherche et des fédérations. Il précise qu'il s'agit d'une préconisation faite par la CR suite à l'AO 2022. Un pré-classement sera établi en cellule opérationnelle avec une sélection des dossiers lors de la commission de la recherche de janvier 2023.

K. Groenen Serrano souhaite savoir comment doit se faire la sélection lorsqu'une manifestation se déroule en dehors du site toulousain alors qu'un membre de l'UT3 fait partie du comité scientifique.

N. Destainville considère que dans ce cas la CR est à même d'apprécier la visibilité de l'UT3.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers, l'approbation des principes, définitions, modalités, le calendrier et les critères proposés pour l'AO manifestations scientifiques 2023, tel que proposés ce jour en séance avec les modifications suivantes :

- **Prise en compte dans le cadre des GDR, des journées plénières de grande ampleur,**
- **Préciser dans le formulaire, les leviers mis en œuvre pour la promotion des femmes en science.**

Les conseillers approuvent cette proposition à l'unanimité par 23 voix « pour ».

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 12h00